

## **Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires**

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : BIOCLAMOX 250/62,5 MG COMPRIMES POUR CHATS, Comprimé

Titulaire : AXIENCE

Composition : Acide clavulanique (sous forme de sel de potassium) 62,50 mg - Excipient QSP 1 comprimé; Amoxicilline (sous forme de trihydrate) 250,00 mg  
- Excipient QSP 1 comprimé

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/8658756 7/2020

Date de décision : 11/01/2021